



Guide des garanties offertes

BIGO Inc. garantit la qualité de ses armoires de cuisine et de salle de bains pour une période de 5 ans à partir de la date de livraison contre tout défaut mécanique ou de main d'œuvre qui entraînerait une détérioration prématurée ou qui les rendrait impropres à l'usage auquel elles sont destinées. Une garantie de 10 ans s'applique aux portes de polymère contre les défauts de fabrication.

La garantie est transférable sans jamais excéder la durée de cinq ans (ou dix ans pour les portes de polymère) à partir de la date de livraison par BIGO Inc. La réparation et le remplacement d'un produit n'ont pas pour effet de prolonger cette garantie ni d'octroyer une nouvelle période de garantie.

Dans le cas d'un défaut caché du produit d'un de nos fournisseurs, nous nous engageons à vous fournir sans frais une pièce similaire, de même qualité, sans défaut.

BIGO Inc. n'assumera aucune responsabilité quant aux variations dans le grain du bois et des matériaux imitant le bois. Le fait que le grain du bois ne soit pas continu d'une porte à l'autre ou d'un panneau à l'autre ne constitue pas un défaut, tant pour le bois que pour les autres matériaux qui imitent le bois.

Pour les pentures et coulisses, une GARANTIE À VIE sur le mécanisme est offerte par BIGO Inc. Advenant le défaut de l'un ou l'autre de ces mécanismes, BIGO Inc. remplacera sans frais la penture ou coulisse défectueuse. Les frais de main-d'œuvre sont exclus de cette garantie. Il est par contre assez facile de remplacer un tel dispositif et notre équipe pourra vous expliquer comment le faire vous-même.

Cette garantie ne s'applique pas :

- . à la détérioration du produit suite à un vieillissement ou une usure normale;
- . aux dommages causés par une mauvaise utilisation ou à un entretien qui dérogerait au guide d'entretien de BIGO Inc. ;
- . aux dommages causés par un usage abusif, brûlés, tachés, salis ou autrement endommagés par négligence, accidentellement ou volontairement;
- . à tout produit fabriqué par BIGO Inc. mais installé par l'acheteur ou un installateur autre que ceux autorisés par BIGO Inc.;
- . au gonflement des joints de comptoirs causé par un produit liquide; à tout produit installé à l'extérieur d'une résidence; à tout produit exposé à : une température excédant 60°C (140° F) et/ou à un taux d'humidité inférieur à 30% ou supérieur à 50% et/ou à des vapeurs de produits chimiques (telles que l'époxy) pour une période minimale de 45 jours suivant la date d'installation;
- . aux frais de transport et de réinstallation des produits reliés à l'application de la présente garantie;
- . à la perte de jouissance, ni à tous les autres dommages et inconvénients, directs ou indirects, découlant de l'utilisation des produits;
- . aux frais des autres professionnels de métier (électriciens, plombiers, tireurs de joint, peintres, entrepreneurs, menuisiers, poseurs de céramique ou autres);
- . aux produits manipulés, modifiés, réparés ou autrement altérés de quelque façon que ce soit par toute personne autre que BIGO Inc. ou autre qu'un de ses représentants autorisés;
- . aux produits que nos fournisseurs garantiraient pour une période inférieure à cinq ans.

Garantie limitée sur les produits en bois

Le bois a comme particularité d'être continuellement en expansion ou de se contracter et peut laisser par le fait même un léger espace entre les joints des panneaux de façade des portes et tiroirs ou un rétrécissement des panneaux centraux des portes et tiroirs.

Ces réactions n'affectent en rien le fini du meuble et sont considérées comme acceptables et ne sont pas couvertes par la garantie.

Nos armoires de bois sont conçues avec des matériaux de première qualité, le degré d'humidité recommandé de leur environnement est de 35% à 50%. Les conséquences d'un mauvais taux d'humidité sont habituellement le gauchissement du bois plus ou moins important selon l'humidité ambiante.

Cette situation, engendrée par l'humidité et les variations de température, ne peut être considéré comme un défaut de fabrication. Seul le propriétaire peut contrôler l'humidité et les variations de température ambiante.

BIGO ne pourra être tenu responsable des différents types de variations que vous pourriez rencontrer sur vos armoires de cuisine ou de salle de bains.

Garantie limitée sur la variation de couleur du bois

BIGO Inc. sélectionne minutieusement ses produits de bois de façon à obtenir la plus grande uniformité possible ; cependant, la nature laisse toujours sa marque et une variation naturelle des tons et du grain du bois sera présente sur la totalité de vos armoires de cuisine et de salle de bains, dévoilant ainsi tout le cachet du bois.

BIGO ne pourra être tenu responsable des différents types de variations que vous pourriez rencontrer sur vos armoires de cuisine ou de salle de bains.

La beauté naturelle du bois lui confère des traits caractéristiques (motif dans le grain, dépôt minéral, colorations, etc....) qui ne sont pas nécessairement considérés comme un défaut.

Pour les portes avec un centre contre-plaqué, une légère différence de coloration entre les panneaux et le cadre de bois massif ne sera pas considérée comme un défaut.

À noter qu'il n'y a aucune garantie sur les joints qui ouvrent pour les finis opaques (Laque).

Réclamations

Afin de bénéficier de la garantie de BIGO Inc., vous devez faire une réclamation auprès du distributeur ou du détaillant qui vous a vendu les armoires.

Conditions et exclusions

La présente garantie s'applique sous réserve des conditions et restrictions suivantes :

. Dans tous les cas, BIGO Inc. ne garantit pas que le fini de la nouvelle pièce soit en apparence le même que l'original. Des variations peuvent être visibles entre les différents lots de fabrication des divers matériaux. De plus, tous les matériaux peuvent présenter des disparités et sont sensibles au vieillissement.

. Le remplacement est assujéti à la disponibilité du produit au moment de la réclamation. Dans le cas d'une réclamation pour un produit discontinué, Bigo Inc. se réserve le droit d'honorer la présente garantie de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- ❖ le remplacement par une nouvelle pièce d'un modèle semblable ou équivalent ou d'un autre modèle qui permettrait le meilleur agencement avec l'original ; ou
- ❖ si le remplacement par un produit équivalent s'avère impossible, l'équipe de BIGO Inc. pourra vous aider à trouver la meilleure solution de rechange.

Cette garantie s'applique seulement lorsque les armoires sont vendues par les distributeurs ou détaillants autorisés de BIGO Inc. Cette garantie constitue la seule garantie donnée par BIGO Inc. sur ses produits et est modifiable uniquement par ses dirigeants.